

Les layons pour la pratique de la chasse

Constat

Définition

L'activité chasse s'exerce dans le cadre du schéma départemental de gestion cynégétique approuvé par arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2005.

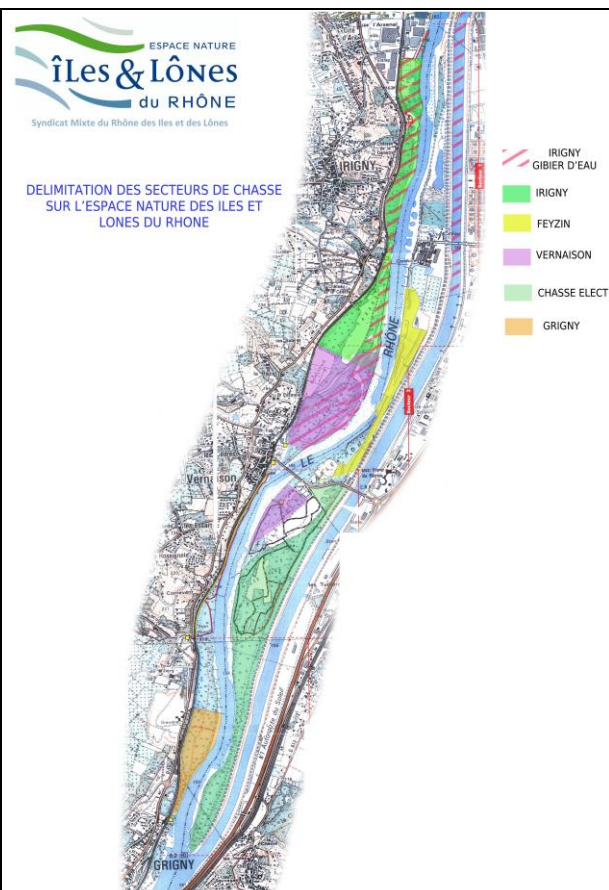
La convention AOTDC chasse CNR CHASSELEC s'inscrit dans le cadre du partenariat CNR SMIRIL pour la réhabilitation des Îles et Lînes du Rhône et de la convention CNR SMIRIL pour la mise en œuvre du plan de gestion des espaces naturels et agricoles en aval du barrage de Pierre Bénite.

Des principes de base sont adoptés pour organiser une liaison cohérente entre le site et la pratique de la chasse – Entre autres concernant la gestion des layons.

La pratique de la chasse sur l'île de la Table Ronde impacte le territoire par la réalisation de layons dans le milieu forestier.

A plusieurs reprises l'association de chasse a fait intervenir des tracteurs pour réaliser des passages dans le milieu forestier et les anciennes parcelles agricoles. Des trouées de 3 à 5 mètres de large rectilignes pénétraient les milieux forestiers sur plusieurs centaines de mètres.

Jusqu'à présent ces layons étaient entretenus courant avril (en pleine période de reproduction).



Evolution prévisible sans intervention et conséquences possibles

Les layons ouverts sont empruntés par les promeneurs, vététistes et autres utilisateurs de l'espace, portant ainsi préjudice au système sécurisé mis en place par le SMIRIL (sentier cartographié, sentier suivi et sécurisé dans le cadre de la gestion du SMIRIL).

Ces layons doivent être réalisés en cohérence avec la gestion globale du territoire, pour tenir compte des contraintes de gestion et d'utilisation des autres acteurs du territoire :

- Pointe sud du site classée en APPB, laissée à une évolution naturelle de boisement (dans le style d'une réserve naturelle intégrale) ;
- Zones de tranquillités conçues pour l'observation par les publics, nécessitant une cohabitation entre les acteurs et un respect de chaque usager (réglementation vis-à-vis des chiens divagants, sentiers sécurisés, présence fréquente de groupes organisés).

Objectifs

Permettre la pratique de la chasse en maintenant des layons ouverts, tout en respectant des contraintes de gestion imposées par le contexte du site :

- Rendre les layons « non » accessibles et visibles par les autres utilisateurs du site ;
- Limiter la largeur de ces layons (moins d'1m) ;
- Réaliser l'entretien de ces layons aux périodes appropriées (*fin Août-début Septembre*) ;
- Rester en cohérence avec les objectifs du plan de gestion du site.

- Connaître les résultats faunistiques de prélèvement, pour une meilleure connaissance du gibier sur le site.
- Connaître les dates d'intervention en amont des chasseurs lors des battues, notamment pour la sécurité des animations pédagogiques.

Echanger, communiquer sur les modalités retenues avant intervention sur le terrain.

Description/Travaux


Période d'intervention

Les layons seront entretenus entre le 15 août et l'ouverture de la chasse au gibier sédentaire (mi-septembre).

Nature des travaux

- Débroussailler sur une largeur au sol de 60 à 80 cm, à l'aide de débroussailleuses à fils et disque sapinier.
- Couper les branches traversant le sentier jusqu'à une hauteur de 2m.
- Laisser sur place les troncs en travers au sol.
- Laisser sur place les troncs en travers à plus de 1,80m de haut.
- Billonner ou mettre à terre les troncs en travers entre 0,60m et 1,80m de haut.
- Les travaux sur les layons de chasse seront réalisés par les services du SMIRIL.



 Layons conservés pour la chasse

 Parking chasseurs



Suivis scientifiques

- Résultats des prélèvements de gibier par les associations de chasse
- Impact des layons sur la présence de la faune (oiseaux...)